



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Séance du 24 mai 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre mai
à 20 heures 30, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Monsieur Denis TURREL,
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 17 mai 2018.

Délibération N°01 05 18	Constitution d'un groupement de commande pour un marché d'assistance à la passation des contrats d'assurance
----------------------------	--

Etaient présents :AUDOUBERT Michel, BAGGIO Thierry(remplaçant de M. AUDOUBERT René), BARBERO Michel, BERET Marie-José (remplaçante de M. SENECLAUZE Christian), BENARFA Ali, BROS Bernard, CARRASCO José, CAZARRE Max, COT Jean, COSTES Alexandra, DEJEAN Daniel, DEJEAN Henri, DELAVERGNE Evelyne, DELSOUC Marc, FERRAGE Pierre, FORGET Éric, GALY Maurice, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRAGLIA Fabrice (remplaçant de M^{me} DEDIEU-CASTIES Françoise), GREGOIRE Anne-Marie, GRYCZA Daniel, HALIOUA Jean-Louis, LEBLANC Daniel, LEFEBVRE Patrick, LEMASLE Patrick, LIBRET-LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MAURY Robert (remplaçant de M. DEVIC henri), MASSARUTTO Patrick, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, RACCA Jean-Pierre, RIAND Sandrine, SALAT Éric, SEGUELA Jean-Louis, SUZANNE Colette, TEMPESTA Marie-Caroline, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, VIGNES Michel

Pouvoirs : BOUVIER Claude (pouvoir donné à DEJEAN Henri), DANES Richard (pouvoir donné à CARRASCO José), FAUSTINI Marie-Claire (pouvoir donné à SUZANNE Colette), FEUILLERAC Jean-Paul (pouvoir donné à CAZARRE Max), MEDALE GIAMARCHI Claire (pouvoir donné à MAILHOL Béatrice),

Etaient Excusés : BAROUSSE Stéphane, BEDEL Philippe, BERNARD Marie-Christine, BIBES-PORCHER Ghislaine, BRUN Karine, CARRERE Gérard, CESAR Jean-Claude, DUPONT Michèle, ISRAEL Pierre, MICHEL Robert

Secrétaire de séance : GILAMA Chantal



OBJET : Constitution d'un groupement de commande pour un marché d'assistance à la passation des contrats d'assurance

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée qu'afin de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser la procédure de passation d'un marché, la Communauté de Communes du Volvestre et 8 communes souhaitent passer un groupement de commandes en application de l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Il s'agit d'un groupement de commande dit « d'intégration totale », dans lequel le coordonnateur sera chargé, outre la procédure de passation, de signer le marché, de le notifier et l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement.

À cet effet, ils ont décidé de conclure une convention constitutive de groupement afin de définir les modalités de son fonctionnement.

Les membres du groupement sont les suivants :

Communauté de Communes du Volvestre
Mairie de Rieux Volvestre
Mairie de Lacaugne
Mairie de Latrape
Mairie de Longages
Mairie de Montaut
Mairie de Saint-Julien
Mairie de Saint-Sulpice sur Lèze
Mairie de Salles-sur-Garonne

La Communauté de Communes du Volvestre, serait désignée en qualité de coordonnateur du groupement et de pouvoir adjudicateur, et chargée, à ce titre, d'organiser l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, de la publicité jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 17 mai 2018,

Entendu l'exposé du Président,

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de constituer un groupement de commande pour la réalisation d'un marché d'assistance à la passation des contrats d'assurance et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché issu du groupement de commandes pour le compte de la communauté de communes et des membres du groupement ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

Pour copie conforme,
Adopté à l'unanimité

Délibération publiée,
transmise au Représentant
de l'Etat et certifiée exécutoire
à compter du 29 Mai 2018...

Le Président,

Denis TURREL

